

MAIRIE DE CLAVIERS

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAR
ARRONDISSEMENT DE DRAGUIGNAN

NOMBRE	DE	MEMBRES
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	13

Séance du 13 février 2023

N° 06/2023

L'an deux mille vingt-trois et le treize du mois de février à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de Claviers, dûment convoqué en date du 6 février 2023, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérald PIERRUGUES, Maire.

PRESENTS : Gérald PIERRUGUES, Didier VALENTI, Philippe COLLIGNON, Jean-Paul CAVALIER, Joseph VALPARAISO, Guillaume CASCIARI, Ange CASTELLOTTI, Laurette GUIGOU, Stéphane ROQUET, Manuel BARON, Carol IVARS.

ABSENTS : Frédéric GERST, Vincent GUIGOU.

EXCUSES : Pauline MOUGENOT, Armelle COLIN.

PROCURATIONS : Pauline MOUGENOT donne procuration à Carol IVARS.
Armelle COLIN donne procuration à Laurette GUIGOU.

SECRETAIRE DE SEANCE : Guillaume CASCIARI.

Approbation du transfert de compétence supplémentaire en matière de création et d'exploitation d'un réseau public de chaleur de la commune de Draguignan à Dracénie Provence Verdon agglomération (DPVa) et actualisation des statuts de DPVa

Le Maire indique au Conseil Municipal que, par délibération n° C_2022_219 en date du 13 décembre 2022, le Conseil Communautaire de Dracénie Provence Verdon agglomération a approuvé le transfert de la compétence supplémentaire « création et exploitation d'un réseau public de chaleur alimenté par l'unité de valorisation énergétique de valorisation énergétique avec production de chaleur situé sur la commune de Draguignan » à Dracénie Provence Verdon agglomération ainsi que l'actualisation des statuts de ladite communauté d'agglomération.

Il est rappelé que, s'agissant d'un transfert de compétence, en application des articles L.5211-17 et L.5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conseils municipaux de chacune des communes membres de DPVa sont invités à se prononcer sur le transfert proposé ainsi que sur l'actualisation des statuts dans un délai de trois mois à compter de leur notification qui a eu lieu le 22 décembre 2022.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le transfert de la compétence supplémentaire « création et exploitation d'un réseau public de chaleur alimenté par l'unité de valorisation énergétique de valorisation énergétique avec production de chaleur situé sur la commune de Draguignan » à Dracénie Provence Verdon agglomération.
- APPROUVE la modification des statuts de Dracénie Provence Verdon agglomération liés audit transfert de compétence.

Fait et délibéré à Claviers les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Gérald PIERRUGUES

